

# VAR HABITAT – OPH DU VAR

**Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR**  
**Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9**

## EXTRAIT

19

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de  
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **20 JUIN 2025**

**Objet de la délibération :**

**LE MUY « LES  
BELLUGUES »  
VENTE LOGEMENT  
VACANT N°18**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR  
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :  
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

**Présents** : Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno  
BAIXE, Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle  
BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO,  
Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Serge  
PELLEGRIN, Jacques PEYROT, Valérie RIALLAND

Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry  
ALBERTINI

Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique  
CAPITAINE

Josée MASSI ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI

**Absents et excusés** : Martine ARENAS, Carmen COINTREL,  
Dalila CHOUIAH, Delphine GROSSO, Dominique LAIN, Marc  
LAURIOL

**Représentants du CSE présent** : Didier D'HOTEL,  
Stéphanie MANETTI

**Commissaire du gouvernement excusé** : Frédéric LOUBEYRE  
(DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :  
Chers Collègues,

Par délibération n° 18 en date du 13/12/2024, vous avez autorisé la vente de plusieurs  
logements vacants du parc de VAR HABITAT dans les conditions prévues par les  
dispositions des articles L443-7 et suivants et R443-10 et suivants du Code de la  
Construction et de l'Habitation.

Et notamment le logement ci-dessous figurant au cadastre sous les références  
suivantes :

COMMUNE	GROUPE	N° LOGT	SECTION	NUMERO	SUPERFICIE TERRAIN
LE MUY	Les Bellugues	18	AW	215	254 m <sup>2</sup>

Conformément aux dispositions de l'article L451-6 du CCH, le prix de vente des logements est librement fixé par l'organisme propriétaire.

Le prix de mise en vente alors proposé (hors frais d'acquisition) concernant ce logement était :

<b>COMMUNE</b>	<b>GROUPE</b>	<b>N° LOGT</b>	<b>MISE A PRIX</b>
LE MUY	Les Bellugues	18	200.000 €

Par cette même délibération vous avez autorisé le Directeur Général à signer tous les actes à intervenir nécessaires et notamment la signature de l'acte de vente afférent.

Les formalités de publicité pour la mise en vente dudit logement étant aujourd'hui achevées, il en ressort que plusieurs offres de prix ont été formulées à un montant supérieur à celui de la mise à prix susvisée.

Suivant procès-verbal de la Commission en charge de classer les offres en date du 19/03/2025, il a été décidé de retenir l'offre d'achat faite au prix de 203 000 € et donc supérieure au prix de vente fixé à 200 000 €.

Cette offre retenue répond au critère de classement par rang de priorité au regard de la qualité de locataire d'un organisme de logement social de l'acquéreur retenu.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- La vente de la villa 18 au prix de 203 000 € (hors frais d'acquisition),
- Le Directeur Général à signer l'acte de vente, ainsi que tout acte relatif à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI